

RECTORAT
DEC 2/CG/N° 2024-58

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat
- **Vu** l'arrêté ministériel du 2 février 2024 autorisant l'ouverture du concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'académie de Limoges
- **Vu** l'arrêté du 28 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,

ARRÊTE

Article 1^{er}:

La composition du jury chargé d'apprécier les épreuves du concours de recrutement des assistants de service social du ministère chargé de l'éducation nationale au sein de l'académie - session 2024 - est fixée comme suit :

Président : Monsieur Jean-François LEVEQUE, Secrétaire général – DSDEN de la Corrèze ;

Vice-président : Monsieur Ludovic POURCHET, Chef d'établissement adjoint du collège A.Calmette , Limoges

Madame July AURIAT, Conseillère Technique de Service Social – Rectorat de Limoges

Madame Juliette LALLEMANT- PALADE, Conseillère Technique de Service Social – DSDEN de la Haute- Vienne

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 6 mai 2024

Carole DRUCKER-GODARD